

# Le mot du 2ème Echevin

Finances, Economie-Emploi, Forêts, Gestion des Ressources Humaines



**A**u cours de sa séance du 18 décembre 2014, le conseil communal a examiné et voté à l'unanimité le budget 2015.

La présentation du budget 2015 est intervenue dans un climat de vives inquiétudes quant à l'avenir des finances des pouvoirs locaux.

La situation est, à ce point préoccupante, qu'un groupe de travail parlementaire vient d'être mis sur pied au niveau régional wallon afin de dresser, d'ici l'été 2015, un état des lieux des perspectives financières pour les villes, les communes et les CPAS afin de dégager des nouvelles pistes de financement.

A l'heure actuelle, la source la plus importante d'inquiétudes provient des mesures ou de l'absence de mesures envisagées dans l'accord du Gouvernement fédéral.

Ces mesures concernent pour l'essentiel les thématiques suivantes :

Absence d'un mécanisme d'avances systématiques sur les additionnels à l'impôt des personnes physiques.

L'accord de Gouvernement prévoit un saut d'index en 2015. Outre le fait que le saut d'index soit une aberration sur le plan économique dès lors qu'il a pour effet de saper la confiance des consommateurs, seuls véritables moteurs de la relance économique, ce dernier, en sus de l'augmentation du forfait des frais professionnels aura pour impact de comprimer la masse imposable à l'impôt des personnes physiques dès 2016.

L'accord de Gouvernement envisage de taxer les intercommunales via un impôt des sociétés ce qui aura pour effet d'entraîner une diminution des dividendes alloués aux communes (Pour la commune de Rendeux qui perçoit un dividende annuel de 57.000€, si l'on tient compte d'un taux de taxation à l'ISOC de 33,99%, le manque à gagner pourrait s'élever à 19.374,30€).

L'accord de Gouvernement prévoit de poursuivre la dégressivité renforcée des allocations de chômage et d'instaurer un système de service à la collectivité pour les chômeurs de longue durée. (Pour information, l'ensemble des mesures liées aux réformes des allocations de chômage va coûter 96.000.000€ aux CPAS wallons en 2015.

L'accord de Gouvernement ne prévoit rien quant à une éventuelle prise en charge d'une intervention fédérale dans le financement des pensions des agents des pouvoirs locaux. La charges « pension » est estimée à 1.000.000.000€ pour l'ensemble des communes wallonnes d'ici fin 2018.

En parallèle à l'accord de Gouvernement, il est prévu de geler la dotation fédérale aux zones de police.

Sur base des considérations précitées, si la réalité du transfert des charges en provenance des autorités supérieures est incontestable et constitue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs locaux, il n'en demeure pas moins que ces derniers, dans le cadre de leur autonomie, ont un rôle significatif à jouer dans la maîtrise de leurs dépenses publiques.

A cet égard, si le budget ordinaire 2015 de la commune de Rendeux se solde, à l'initial, par un résultat boni de 122.842,38€, c'est essentiellement en raison de 5 décisions antérieures prises à l'initiative de l'équipe en place, à savoir :

- Remboursement de tous les emprunts à charge de la commune. Depuis 2014, aucune charge de la dette ne vient grever le budget ordinaire, soit une économie de 56.000€ par rapport à l'année 2013).
  - Remise en concurrence du marché des assurances (gain annuel de 30.000€)
  - Remise en concurrence du marché d'entretien de l'école communale (gain annuel de 35.000€)
  - Renégociation du contrat avec Belgacom pour la téléphonie (gain annuel de 4.000€)
- Adhésion aux centrales de marché initiées par la Province et le SPW.

Après ces quelques considérations introductives, il importe sans plus attendre de procéder à l'analyse du budget 2015.

#### A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	4.535.158,43	523.406,59
DEPENSES	4.412.316,05	857.775,00
RESULTAT BONI	122.842,38	RM 334.368,41

#### B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	7.664.897,49	2.686.150,52
DEPENSES	4.912.316,05	2.686.150,52
RESULTAT BONI	2.752.581,44	0,00

Il importe de procéder, dans un premier temps, à l'examen du budget ordinaire pour ensuite s'atteler à l'analyse du budget extraordinaire.

### **A. BUDGET ORDINAIRE.**

#### 1.1. RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE.

Par rapport au budget 2014 tel qu'il ressort de la dernière modification budgétaire intervenue en octobre dernier, on recense des recettes en moins de l'ordre de 3.830,58€.

Cette diminution globale des recettes s'explique par les raisons suivantes :

Au niveau des taxes et impositions locales, on recense une augmentation de 10.920€ par rapport au budget 2014 modifié.

Certaines taxes et redevances ont, en effet, été adaptées sur base des montants enregistrés au compte 2013 et de la balance budgétaire 2014 actualisée (- 390€ de taxe sur les permis d'urbanisme, - 2000€ de taxe sur les terrains de camping, + 1000€ de taxe sur les documents administratifs, + 5000€ de taxe sur l'enlèvement des immondices, + 3000€ de taxe sur la délivrance des récipients, - 190€ de redevance pour frais de garde de chiens, + 500€ de taxe sur les secondes résidences, + 4000€ pour la taxe de séjour).

Au niveau des recettes de prestations, on relève par rapport au budget 2014 modifié, une diminution des recettes de l'ordre de 5.779,98€. Cette diminution s'explique essentiellement par la raisons suivante :

Diminution des recettes provenant des notes de crédit et ristournes et des redevances pour prestations administratives à la fonction « administration générale » : - 5123,40€

Au niveau des recettes de dette, on constate par rapport à 2014, une diminution des recettes de l'ordre de 13.698,06€ qui s'explique essentiellement par l'érosion des taux de placement à court terme (diminution de 0,33% par rapport à l'année dernière)

Par ailleurs, en ce qui concerne les dividendes en provenance des intercommunales, une prévision identique à celle de l'année 2014, soit 57.476,25€ a été actée conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire.

Au niveau des recettes en provenance du Fonds des Communes, on relève par rapport au montant définitif octroyé en 2014, une importante augmentation de 38.562,82€, soit 3,66%.

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

Pour l'année 2015, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier en provenance du SPW, soit 1.092.117,38€.

Dans son courrier d'information, le SPW attire toutefois l'attention sur le fait que la dotation qui sera réellement octroyée à la commune sera différente du montant prévisionnel communiqué en raison de l'actualisation des données statistiques utilisées pour la répartition du Fonds (notamment au niveau du critère « logement »).

Au niveau des additionnels, on constate par rapport au budget 2014 modifié, une diminution des recettes de l'ordre de 22.053,79€.

Cette érosion s'explique par la diminution sensible constatée au niveau des additionnels au précompte immobilier (- 38.462,48€), laquelle est quelque peu atténuée par un accroissement recensé au niveau des additionnels à l'impôt des personnes physiques (+ 17.011,60€).

En ce qui concerne la baisse enregistrée au niveau des additionnels au précompte immobilier, cette dernière trouve son origine dans une diminution constatée au niveau de l'outillage soumis au précompte immobilier puisque de 2013 à 2014, le revenu cadastral indexé y afférent est passé de 330.942€ à 261.768€, ce qui peut s'expliquer par la disparation ou l'exonération de certains outillages soumis à l'impôt au sein d'entreprises de la commune.

## **1.2. DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE.**

Si l'on compare le budget initial 2015 au budget 2014 adapté, on relève une augmentation globale des dépenses de l'ordre de 22.131,78€ (soit 0,50%) qui s'explique essentiellement par les raisons suivantes

### **Administration générale**

#### **Frais de personnel.**

Budget 2014 modifié	Budget initial 2015	Augmentation
781.435,24€	847.365,00€	65.929,76€

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2014 modifié (781.435,24€), on constate pour l'année 2015 une augmentation substantielle de l'ordre de 65.929,76€, soit 8,44%.

Tout en intégrant les coûts supplémentaires liés à l'indexation salariale de 1,5% (suivant les prescrits peu réalistes de la circulaire budgétaire), aux anciennetés barémiques, aux augmentations de taux appliqués en matière de pension, cette augmentation s'explique essentiellement, par l'inscription des crédits nécessaires à l'engagement d'un agent à mi-temps chargé de la mise en œuvre du plan d'actions communales pour l'énergie (PALE).

Les nouveaux taux applicables en matière de pension pour l'année 2015 après affectation de réserves permettant la réduction des taux sont les suivants :

- Agents relevant du Pool 1 : 40% au lieu de 36% en 2014
- Agents relevant du Pool 2 : 41% au lieu de 41% en 2014
- Fonds de pension de la police intégrée : 40% au lieu de 37% en 2014.

Jusqu'en 2016, le taux de cotisation de solidarité variera en fonction du pool de pension auquel l'administration était affiliée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En 2016, ce taux sera de 41,5% pour l'ensemble des administrations locales concernées.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€ indexés.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont fixés depuis l'exercice 2013 à 80€, soit une augmentation de 15€ par rapport à l'ancienne législature.

#### Frais de fonctionnement.

Budget 2014 modifié	Budget initial 2015	Augmentation
228.323,48€	231.500,00€	3.176,60€

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2014 modifié (228.323,48€), on constate pour l'année 2015 une légère augmentation de l'ordre de 3.176,60€, soit 1,39%.

Cette augmentation globale est liée à l'adaptation de certains articles sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2014.

Les postes concernés par une diminution sont pour l'essentiel :

- Fourniture de combustibles pour le chauffage des bâtiments (- 3.000€)
- Frais de formation professionnelle (- 1.000€)
- Frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments (- 1.500€)
- Frais administratifs divers (- 1.000€)
- Frais d'organisation des examens de recrutement (- 2.000€)

Les postes concernés par une augmentation sont les suivants :

- Frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique: + 5000€ (achat d'un climatiseur nécessaire pour des raisons de sécurité dans le local serveur suite au rapport de Mensura).
- Frais de fête du personnel : + 1000€
- Frais de réalisation d'un spot publicitaire par TV Lux prévu initialement pour 2014 mais reporté pour des raisons de tournage au printemps 2015 : + 5000€
- Assurances diverses: + 694,52€

#### Pompiers.

Budget 2014 modifié	Budget initial 2015	Diminution
150.000€	142.003,21€	7.996,79€

L'entrée en vigueur de la réforme des services d'incendie impliquant la mise en place d'une zone de secours unique est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### Justice et Police.

Budget 2014 modifié	Budget initial 2015	Augmentation
139.178,11€	141.265,78€	2.087,67€

Dans le cadre du budget 2015, sur base d'informations précises en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à 141.265,78€, soit une augmentation de 1,5%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée depuis 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

Au cours de l'année 2014, la commune a décidé de procéder, via la centrale de marché initiée par la zone de

police Famenne-Ardenne, à l'acquisition de 4 radars fixes préventifs de manière à accroître la sécurité à l'intérieur des villages.

Pour 2015, il est prévu d'acquérir plusieurs radars fixes supplémentaires.

### **Communication – voiries- cours d'eau.**

<u>Budget 2014 modifié</u>	<u>Budget initial 2015</u>	<u>Augmentation</u>
727.117,54€	747.700,00€	20.582,46€

20.582,46€ (2,83%) afin de tenir compte de l'indexation des salaires, des évolutions barémiques et des augmentations des taux appliqués en matière de pension.

Au niveau du personnel du service travaux, à l'issue d'un examen qui s'est déroulé le 25 juin 2014 conformément aux modalités arrêtées par le conseil communal au cours de sa séance du 19 février 2014, le collège communal, par délibération du 27 juin 2014, a procédé au recrutement d'un ouvrier polyvalent D1, titulaire d'un permis de camion. L'ouvrier est entré en fonction le 01<sup>er</sup> septembre 2014.

Au niveau des frais de fonctionnement, par rapport au budget 2014 modifié, on enregistre une très légère augmentation globale des dépenses de l'ordre de 1910,32€ (0,76%).

Ces augmentations affectent pour l'essentiel les postes suivants :

- + 500€ de frais de téléphone du service voirie.
- + 410,32€ d'assurance responsabilité civile
- + 2000€ de fournitures et d'entretien de l'éclairage public.

Ces augmentations sont quelque peu atténuées par une diminution de 1000€ actée au niveau des fournitures pour la sécurité des ouvriers.

Un budget consistant continue d'être consacré, d'une part, aux travaux ordinaires de voirie (35.000€), d'autre part, aux travaux de déneigement (25.000€).

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités arrêtées début 2015.

En dépenses de transfert, la commune continuera sa contribution aux contrats de rivière Ourthe et Lesse au cours de l'année 2015 (4.500€).

### **Commerce-Industrie.**

<u>Budget 2014 modifié</u>	<u>Budget initial 2015</u>	<u>Augmentation</u>
129.241,11€	133.370,00€	4.128,89€

Cette augmentation tient compte de l'indexation salariale et des évolutions barémiques des 3 agents communaux chargés de la propreté.

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2550 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).

Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le R. S.I. de Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « un dimanche à vélo » a été organisée le dimanche 21 septembre 2014.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

La commune soutient financièrement le R.S.I de Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

En complément à son subside annuel de 2.500€, le R.S.I de Marcourt-Beffe a bénéficié d'une intervention communale de 300€ pour l'organisation, le 26 octobre 2014, de son 2ème salon FROBIPAIN (fromages, bières, pain), lequel remplace le salon des produits de bouche.

Sur le plan économique, la commune verse chaque année une cotisation aux intercommunales IDELUX et AIVE. Pour 2015, une somme de 12.000€ est prévue à cet effet.

Par ailleurs, un dossier de reconnaissance de la commune comme centre touristique, permettant l'ouverture des commerces de détail le dimanche en toute légalité, sera introduit début 2015 auprès du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

### **Agriculture et forêts.**

<u>Budget 2014 modifié</u>	<u>Budget initial 2015</u>	<u>Diminution</u>
174.950,00€	140.450,00€	34.500,00€

Cette diminution s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- Par rapport à l'année 2014 où un montant exceptionnel de 92.000€ avait été consacré pour résorber le retard accumulé les années antérieures dans les plantations forestières, un montant de 50.000€ est prévu en 2015 sur base des devis transmis par les agents du DNF, soit une différence de 42.000€.
- En revanche, un crédit supplémentaire de 7.000€ sera prévu en 2015 par rapport à 2014 pour l'entretien des voiries forestières. (15.000€ eu lieu de 8.000€).

Au cours de l'année 2014, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- empierrement d'une voirie à la rue Saint Jean à Rendeux-Haut.
- enlèvement de sapins entravant une voirie forestière à Chéoux.
- remise à niveau d'une voirie agricole à la rue du Belvédère à Rendeux-Haut.
- entretien d'une voirie forestière à Magoster.
- débroussaillage d'une voirie agricole à Magoster.
- réparation du point d'eau des agriculteurs à Magoster.
- empierrement d'une voirie agricole à Marcouray.
- empierrement d'une voirie agricole au Gros Chêne à Chéoux.
- empierrement d'une voirie forestière à Hodister.
- ramassage des plastiques agricoles.
- empierrement d'une voirie forestière à Warisy (Fagnoule).
- remise à niveau de la voirie agricole à Namant (Warisy).
- réfection d'une voirie forestière à Waharday.
- empierrement d'une voirie agricole à Warisy.

L'administration communale poursuit son aide au monde agricole.

Le subside pour le forage d'un puits est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m<sup>2</sup> de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m<sup>2</sup>, 6€ pour les 100 premiers m<sup>3</sup> et 3€ par m<sup>3</sup> supplémentaire jusqu'à 200 m<sup>3</sup> maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2015 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2014 et restera en vigueur pour 2015.

La herse étrille acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à la location des terrains d'aisance communaux pour une durée de 9 ans à dater du 01<sup>er</sup> novembre 2014.

Les conditions de location sont les suivantes :

- le montant de la location annuelle est fixé à 100€ HTVA/Ha, à indexer chaque année.
- les terrains d'aisance sont réservés exclusivement aux agriculteurs à titre principal.
- toute forme de sous-location est strictement interdite.

Au cours de l'année 2014, la commune a renouvelé son adhésion jusqu'en 2018 à la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne.

Au cours de ses séances du 02 mai et du 15 juillet 2014, le collège communal a procédé à l'attribution du marché public relatif aux travaux forestiers pour l'année 2014.

Le marché a été scindé en 17 lots répartis sur 4 triages, pour un montant total de 87.601,85€ TVAC.

En définitive, pour l'exercice 2014, le collège a décidé de replanter pour les 4 triages sur une superficie globale de 20,87 ha, soit 7,07 ha de plus qu'en 2013.

Les ventes de bois ont procuré (chablis compris) une recette exceptionnelle de 700.604,39€, soit 56.510,96€ de moins que lors de la vente de bois exceptionnelle de 2013 (757.115,35€).

Pour 2015, une estimation prudente de 300.000€ est préconisée.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

Cette location a rapporté en 2014, la somme de 149.130,30€ (hors déduction du précompte mobilier).

Une somme équivalente est prévue pour 2014.

Des investissements en plantation sur +/- 7 hectares sont prévus pour 2015 ainsi que des travaux d'égagement et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

### **Enseignement.**

<u>Budget 2014 modifié</u>	<u>Budget initial 2015</u>	<u>Diminution</u>
413.949,83€	386.642,08€	27.307,75€

Par rapport au budget 2014 modifié, on recense une diminution globale de l'ordre de 27.307,75€ qui s'explique essentiellement par le fait qu'en 2014, au niveau de l'article « prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments », la commune a décidé de procéder aux travaux de mise en conformité de l'électricité à l'école communale pour un montant total de 28.469,90€ TVAC, opération qui n'est pas réitérée en 2015.

En revanche, l'achat d'un tableau numérique (3000€) est prévu au budget ordinaire 2015.

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2014, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

#### salle de gym :

- placement de lattes au plafond de la salle de gym.
- changement du barillet de la salle de gym.

#### classes maternelles et primaires + salle polyvalente :

- déménagement de la classe de morale à l'école communale.
- placement d'une protection au niveau de l'escalier d'une classe maternelle.
- réparation des fuites à la toiture de l'école.
- placement de 2 étagères et d'un distributeur de savon dans les WC de la section maternelle.

#### cours de récréation :

- mise en conformité des plaines de jeux de l'école.
- réparation du toboggan.

- peinture du pilier situé à proximité du préau de l'école.
- remise en peinture du pont de singe.
- placement de nouveaux copeaux et renouvellement du sable dans les bacs.
- entretien et nettoyage des abords

#### abords de l'école :

- pose d'un treillage échelas autour de la mare pédagogique de l'école.
- terrassement du chemin situé à proximité de la section maternelle.

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre 2013 à mai 2014), des fruits (Fruitnet, certifié d'origine belge) sont distribués gratuitement.

Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 4<sup>ème</sup> primaire à raison d'une heure par semaine. En 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6<sup>ème</sup> primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Depuis l'année scolaire 2014-2015, 6 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle sont dispensées (6 périodes organiques) à l'école communale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

#### **Education-population et arts.**

<u>Budget 2014 modifié</u>	<u>Budget initial 2015</u>	<u>Diminution</u>
209.808,53€	200.350,00€	9.458,53€

Cette diminution globale de 9458€ s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- 4000€ en moins de frais de fêtes et cérémonies publiques suite à l'absence des festivités liées aux commémorations de la guerre 14-18 en 2015.
- 2000€ en moins de frais de fonctionnement de la musique car les cours de l'académie de musique de Ciney ne sont plus organisés en 2015.
- 2000€ en frais de fonctionnement des bâtiments culturels.
- 1000€ en frais techniques de remise en état des plaines de jeux.

#### **Vie associative**

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2014, on peut citer notamment :



- fabrication et placement d'un abri à bonbonnes pour la salle de Gênes.
- placement d'une hotte à salle de Gênes.
- pose d'étauçons au bâtiment occupé par l'aubaine à Rendeux-Haut.
- pose d'une rampe d'escalier et d'une porte à la salle annexe de Chéoux.
- pose de vernis sur l'escalier de la salle annexe de Chéoux.
- placement d'un évier à la salle de Gênes.
- pose de carrelage sur le bar de la salle de Devantave.
- nettoyage des chenaux de la salle de Marcouray.
- placement d'une gazinière à la salle de Gênes.
- aide à l'acquisition d'un nouveau poêle à la salle de Hodister.

### **Sur le plan culturel**

Un subside de 150€ est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.

Une subvention annuelle lui est accordée.

Par ailleurs, en partenariat avec les communes de Rendeux, Erezée et Manhay, le CEC a organisé le 26 avril 2014 au Bois de Tave, la fête des 3 communes.

Un subside exceptionnel de 2.500€ lui a été alloué pour cette occasion.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage.

S'ajoutent à cela d'autres activités associatives, telles que la brocante qui s'est déroulée, début septembre dans les ruelles de Rendeux-Haut.

L'A.C.R.F reçoit un subside annuel.

Une association (le Maillon), établi dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.

En partenariat avec la ligue des familles, l'ACRF et la commission santé, la commune a organisé, le 23 mars 2014, un évènement de soutien à l'opération TELEVIE lequel a remporté un vif succès.

Cette journée de soutien au TELEVIE sera réorganisée en 2015.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat dénommé COS (Culture Ourthe Salm).

Un subside annuel de 6.198€ lui est alloué et sera maintenu en 2015.

Au cours de l'année 2014, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement l'évènement musical fédérateur « Roméo et Juliette » lequel s'est tenu du 05 au 07 septembre sur le site du Cirac à Marcourt et le festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche) du 10 au 12 octobre.

Pour l'année 2015, la commune de Rendeux maintiendra son soutien à l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival de Musique Baroque.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit le 21 septembre 2014. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet évènement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Lancé dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche .

Ce projet de lecture publique est dorénavant porté par une ASBL regroupant des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers. Une somme de 15.000€ est prévue au budget ordinaire 2015 au titre de contribution annuelle de la commune dans les frais de fonctionnement et de personnel de l'ASBL.

Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2015-2020.

Pour mémoire, le GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble actuellement 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

Dans le courant de l'année 2014, le GAL a été sélectionné par le Gouvernement wallon pour concrétiser son plan de développement stratégique.

Les thématiques proposées sont axées sur le développement économique du territoire.

Au cours de sa séance du 26 juin 2014, le conseil communal a marqué son accord pour l'octroi d'une subvention de 5000€ pour l'année 2015 de manière à permettre au GAL d'assurer les missions liées au démarrage de la nouvelle programmation.

### **Sur le plan sportif**

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 05 septembre 2014 à Bruxelles.
- au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 27 septembre 2014 à Arlon.

La commune de Rendeux a pérennisé le programme 'Je cours pour ma forme'.

Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2014.

Au cours de l'année 2014, la commune a réorganisé la manifestation du mérite sportif le 27 septembre 2014 et participé aux festivités des 25 ans du club de ping pong de Devantave le 11 octobre 2014.

Par ailleurs, la commune a procédé aux travaux de rafraîchissement des buvettes des terrains de football A et B.

### **Espaces verts**

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris.

Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est encore bien illustré au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg.

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ».

Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

### **Cultes.**

<u>Budget 2014 modifié</u>	<u>Budget initial 2015</u>	<u>Diminution</u>
80.855,67€	68.391,23€	12.464,44€

Cette diminution s'explique essentiellement par la raison suivante :

- Diminution des crédits prévus en prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments du culte.

Au cours de l'année 2014, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par les entreprises désignées conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- la pose de gravier à proximité de l'église de Beffe.
- la réparation de joints au parvis de l'église de Beffe.
- le démontage d'une ancienne chapelle en ruine à Devantave.
- le nettoyage des chenaux à l'église de Warisy.
- l'entretien de la chapelle Sainte Bernadette à Jupille.
- la remise en peinture des corniches du presbytère de Jupille.
- le remplacement du corps de chauffe à l'église de Chéoux au montant de 8.316,70€ TVAC.
- la réfection de 2 cloches à l'église Saint Martin de Marcourt pour un montant de 3.732,85€ TVAC dont 2.239,71€ de subsides en provenance du SPW.
- la réparation des dégâts occasionnés à la toiture du presbytère de Rendeux-Bas suite à la chute de branches d'arbres.

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Rendeux-Bas a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Le service travaux lors du démontage a pu conserver intacte et en une pièce l'ossature de la toiture laquelle est entreposée à proximité du garage communal.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), seront réalisés, s'agissant de la maçonnerie, par le service travaux dans le courant de l'année 2015.

Les travaux de réfection de la toiture seront confiés à l'ardoisier désigné par la commune.

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, il est prévu, au budget ordinaire, de procéder au remplacement du coffret électrique de l'église de Chéoux.

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2015 transmis par ces dernières (39.391,23€) laissent apparaître une augmentation de 2.771,44€ par rapport à la subvention de 2014 qui pour rappel s'élevait à 36.619,79€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

### **Sécurité et assistance sociale.**

L'augmentation de la dotation prévue en 2015 est de 7.000 €. Cette augmentation permet de pallier à l'augmentation des charges inhérentes au fonctionnement du Centre (indexation des salaires, prise en charge de la partie non subsidiée du traitement de la nouvelle employée mi-temps engagée en 2014, augmentation du nombre de bénéficiaires du R.I.S suite à la réforme en matière d'allocations de chômage).

En fonction de l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires du R.I.S, le montant de la dotation communale pourrait être revu à la hausse en cours d'année.

### **Aide sociale et familiale.**

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant.

Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2015.

### **Emploi.**

Suite à la convention signée avec la province de Luxembourg concernant le recours à un S.I.P.P. commun, une somme de 3000€ a été prévue.

### **Institutions de soins.**

Au titre de contribution de la commune pour couvrir le déficit du secteur de l'aide médicale urgente, une somme de 15.322,41€ a été allouée, en 2014, à l'intercommunale VIVALIA.

Pour 2015, un montant de 17.000€ est prévu par sécurité.

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

### **Désinfection – Nettoyage – Immondices.**

<u>Budget 2014 modifié</u>	<u>Budget initial 2015</u>	<u>Augmentation</u>
408.700,00€	415.500,00€	6.800,00€

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par le service communal.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €. Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2015.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2015.

Pour 2015, suite à l'adaptation du règlement-taxe, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 97%.

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

### **Evolution de la charge de la dette de 2008 à 2015**

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charge annuelle	69.492,89€	69.380,70€	55.545,13€	56.037,76€	57.865,34€	56.253,33€	0€	0€

### **B. BUDGET EXTRAORDINAIRE.**

#### **Exercice propre :**

RECETTES	523.406,59€
DEPENSES	857.775,00€
RESULTAT MALI	334.368,41€

#### **Exercice global :**

RECETTES	2.686.150,52€
DEPENSES	2.686.150,52€
RESULTAT MALI	0,00€

### **Analyse du budget extraordinaire à l'exercice propre.**

*Recettes du service extraordinaire à l'exercice propre = 523.406,59€*

La structure des recettes communales extraordinaires se décline autour de 2 grandes catégories :

Les recettes de transfert (subsidés en provenance de la Région wallonne) = 378.406,59€, soit 72,30%.

Les recettes d'investissement(s) (ventes de terrains) = 145.000,00€, soit 27,70%.

### Dépenses du service extraordinaire à l'exercice propre = 857.775,00€

Elles se composent en majeure partie d'investissements qui peuvent prendre la forme d'acquisitions ou de travaux divers = 833.000,00€, soit 97,11%.

Pour le surplus, elles se composent, d'une part, de dépenses de dettes sous la forme de libération de participations dans les entreprises publiques (remboursement en faveur de la SPGE = 20.775,00€, soit 2,42% et de dépenses de transfert sous la forme d'un subside exceptionnel octroyé au RSI de Marcourt-Beffe pour le remplacement de son mobilier touristique le long des promenades = 4.000€, soit 0,47%

### Patrimoine privé.

Au cours de sa séance du 01<sup>er</sup> mars 2013, le collège communal a attribué le marché relatif aux travaux de transformation de la grange de l'espace Schérès en maison de village à Rendeux-Haut (phases 1 et 2) à la S.A. Picard Construct de Tenneville au montant de 1.129.567,45€ TVAC dont 861.344€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Le dossier a été approuvé par le SPW et l'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 21 octobre 2013.

Au cours de l'année 2014, le collège communal a approuvé 4 avenants pour un montant global de 25.145,21€ TVAC. La fin des travaux est prévue pour courant 2015.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a décidé d'approuver les cahiers spéciaux des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité-santé dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Schérès – Phase III : Aménagement des abords.

Par délibération du 24 octobre 2013, le collège communal a attribué le marché d'étude à l'architecte SIMON de La Roche au taux d'honoraires de 8% et le marché relatif à la coordination sécurité-santé à la société Rausch au taux d'honoraires de 0,30%.

Le montant estimé des travaux s'élève à 450.000€ TVAC (honoraires compris), dont 339.500,00€ de subsides escomptés en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

L'adjudication des travaux relatifs à la Phase 3 est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Au cours de l'année 2014, la commune a décidé d'acquérir plusieurs terrains situés respectivement à proximité de la maison communale (1700€), de l'église de Rendeux-Bas (22.050€) et de l'espace Schérès à Rendeux-Haut (14.000€).

L'achat du terrain situé derrière le bâtiment de la zone de police à Rendeux-Haut initialement prévu pour 2014 est reporté à 2015.

La vente en gré à gré de trois emplacements à bâtir à Devantave d'une superficie totale de 41,35 ares est prévue pour 2015 selon les nouvelles modalités arrêtées par le conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014

Une prévision de recette de 145.000€ a été budgétisée au service extraordinaire.

Au cours de l'année 2015, la commune envisage de procéder à des travaux d'extension à la maison de village de Devantave (15.000€) et à l'aménagement d'une cuisine équipée au sein de l'espace Schérès à Rendeux-Haut (50.000€).

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement du site SAR, il est prévu d'aménager les bâtiments annexes situés derrière l'ancienne gendarmerie à Rendeux-Haut. Le montant estimé des travaux s'élève à 150.000€, dont 136.000€ de subsides en provenance du SPW.

### Communication –voiries-cours d'eau.

Au cours de sa séance du 29 mai 2013, le conseil communal a décidé de procéder, dans le cadre de l'entretien extraordinaire des voiries en 2013, à la réfection de la rue Pays de Liège jusqu'à l'église de Chéoux et à la réparation du pont situé à la rue « Qwanaipré » à Marcourt.

Par délibération du 13 septembre 2013, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 258.069,25€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux de réparation du pont à Marcourt a été donné pour le 12 novembre 2013.

Les travaux sont terminés depuis mai 2014.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 30 mai 2014.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 26 juin 2014 au montant total de 253.404,10€ TVAC.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'entretien extraordinaire des voiries en 2014 au montant estimatif de 215.352,77€ TVAC.

Les travaux envisagés dans le cadre de l'entretien extraordinaire 2014 concernent les voiries suivantes :

- réfection de la rue du Pont à Marcourt en direction de la maison Michel.
- réfection d'un coussin berlinois et d'une partie de la rue des Hêtres à Nohaipré.
- réfection de la rue du Thier à Trinal.
- réfection des rues Thier de Marche et de la Girondaine à Chéoux.
- pose d'un avaloir au carrefour de Beffe.
- réfection de la rue la Golette à Rendeux-Haut.
- réfection d'une partie de la rue du Mont à Ronzon.

L'ouverture des offres a eu lieu le 07 novembre 2014.

L'offre la plus basse émane de la société Roberty de Lamormenil au montant de 189.533,43€ TVAC, soit 25.819,34€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

L'adjudication des travaux est prévue pour fin 2014. Les travaux sont reportés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan trottoir » initié par la Région wallonne, le conseil communal au cours de sa séance du 26 août 2014 a décidé de réaliser un marché conjoint de travaux avec le SPW ayant pour objet l'amélioration de la sécurité des piétons et du cadre de vie des citoyens dans la traversée de Rendeux sur la RN 833.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges des travaux au montant estimatif de 1.068.948,36€ TVAC, dont 614.330,79€ TVAC à charge du SPW, 411.948,74€ TVAC à charge de la commune et 42.668,84€ TVAC à charge du TEC.

Un subside de 150.000€ est d'ores et déjà acquis pour la réalisation des travaux à charge de la commune.

L'ouverture des offres a eu lieu le 04 novembre 2014.

L'offre la moins disante émane de la S.A. ROISEUX de Saint-Hubert au montant de 775.000€ TVAC, dont 313.819,84€ TVAC à charge de la commune, soit 98.128,90€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

Le début des travaux est programmé pour le printemps 2015.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'égouttage et de réfection de la voirie de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimé de 517.762,03€ TVAC, dont 257.319,21€ TVAC pour la partie voirie et 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Un subside de 50% du montant des travaux (partie voirie) est d'ores et déjà acquis en provenance du SPW dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal (anciennement plan triennal des travaux).

L'adjudication des travaux est prévue pour début 2015 et les travaux devraient débiter au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Dans le cadre du budget 2015, la commune envisage de remplacer les abribus disséminés sur le territoire communal. Une somme de 25.000€ est prévue à cette fin.

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2014, la commune a procédé à l'acquisition d'un tracteur et d'une benne basculante d'occasion au montant de 74.899€ TVAC (hors reprise du camion Renault, de la remorque de type Albert et du tracteur CASE JX 90 pour un montant de 25.810€ TVAC) et à l'acquisition d'un souffleur pour un montant de 4.089,80€ TVAC.

Par ailleurs, au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition de 3 vélos électriques auprès de la société GHM de Rendeux au montant de 6.897€ TVAC, dont 5900€ de subsides en provenance du SPW.

Pour 2015, il est prévu de procéder à l'acquisition d'une lame de déneigement (12.000€) et au remplacement du véhicule utilisé par le chef des travaux (15.000€).

## **Commerce-Industrie-Tourisme.**

Pour 2015, il est prévu d'allouer un subside exceptionnel de 4000€ au S.I de Marcourt-Beffe afin de lui permettre de renouveler son mobilier touristique établi le long des chemins de promenade.

## **Agriculture et Forêts.**

Au cours de sa séance du 23 octobre 2013, le conseil communal a procédé à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la 3<sup>ème</sup> phase des travaux de rénovation des voiries agricoles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201.458,95€ TVAC, dont 60% de subsides attendus en provenance du SPW, et porte sur les tronçons suivants :

- Village de Trinal : rue de Gevrogne
- Village de Chéoux : rue du point d'eau
- Village de Warizy : boucle du point d'eau.

Les travaux, dans l'attente d'une promesse ferme de subsides en provenance du SPW, sont reportés à un exercice ultérieur.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition au montant de 405€ de 3 parcelles forestières à Waharday au lieu-dit « Wez des Deffes » d'une superficie totale de 9a20ca lesquelles serviront de quai de stockage de bois au profit des forêts soumises communales.

Dans le cadre du budget 2015, une somme de 20.000€ est réservée par prudence afin de disposer, le cas échéant, des fonds nécessaires à l'acquisition de nouvelles parcelles jugées intéressantes par les agents du DNF.

Par ailleurs, il est prévu de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les ouvriers forestiers. Une somme de 11.000€ est réservée à cette fin.

## **Enseignement communal.**

Au cours de sa séance du 25 juin 2013, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de construction d'un préau à l'école communale.

Par délibération du 13 décembre 2013, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A Entreprise générale de construction Pierre Collignon de Lignièrès au montant de 114.162,40€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 22 avril 2014.

Par délibération du 13 juin 2014, le collège communal a approuvé un avenant pour un montant de 6395,46€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis fin août 2014.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 05 septembre 2014.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014 au montant de 135.361,05€ TVAC.

L'inauguration officielle du nouveau préau en présence de l'auteur de projet, des représentants de la commune, de l'école et de l'autorité subsidiante a eu lieu le 21 novembre 2014.

Au cours de sa séance du 04 avril 2014, le collège communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de mise en conformité de l'électricité à l'école communale.

Par délibération du 24 avril 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Joël Orban de Beffe au montant de 28.469,90€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis fin août 2014.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'installation d'un système de détection incendie à l'école communale.

Par délibération du 15 juillet 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la SPRL BETEC de Bertrix au taux d'honoraires de 17%.

Le cahier spécial des charges relatif aux travaux devrait être finalisé pour début 2015.

L'adjudication des travaux est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Un montant de 60.000€ est prévu à cet effet dans le cadre du budget extraordinaire 2015.

Au cours de sa séance du 19 février 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation des sanitaires de l'école communale.

Par délibération du 18 septembre 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la société RAUSCH et Associés de Bastogne au taux d'honoraires de 15%.

Le cahier spécial des charges relatif aux travaux devrait être finalisé pour début 2015.  
L'adjudication des travaux est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.  
Le montant estimé des travaux s'élève à 150.000€ TVAC, dont 110.000€ de subsides en provenance de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du programme prioritaire des travaux 2014.

Au cours de l'année 2015, la commune envisage de procéder à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'isolation de l'école communale.  
Un crédit de 50.000€ est réservé à cet effet dans le cadre du budget extraordinaire 2015.  
Pour un rappel, un subside UREBA exceptionnel de 500.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis pour la réalisation des travaux.

### **Education – Population et Arts.**

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation de la toiture du bâtiment occupé par la confrérie des chevaliers du nectar de Montaigu à Marcourt.

Par délibération du 15 juillet 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à Raphaël Blaise de Ronzon au montant de 14.607,73€ TVAC.

Les travaux devraient être finalisés pour fin 2014.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de la salle de village de Beffe.

Le montant estimé des travaux s'élève à 324.943,23€ TVAC, dont 242.406,59€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Suite aux remarques formulées par l'autorité subsidiaire, le cahier spécial des charges doit être quelque peu revu par l'auteur de projet.

L'adjudication des travaux est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Dans le courant de l'année 2015, la commune envisage de procéder à des travaux de mise en conformité de l'électricité au sein du bâtiment communal occupé le Patro à Rendeux-Bas.

Un montant de 50.000€ est réservé à cette fin dans le cadre du service extraordinaire du budget.

### **Sur le plan sportif.**

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a décidé d'allouer un subside exceptionnel de 7500€ au club de football de Rendeux afin de lui permettre de racheter du nouveau mobilier et des goals de football.

### **Cultes.**

Dans le cadre du budget extraordinaire, un crédit de 50.000€ est prévu en 2015 pour les travaux de rénovation à l'église de Ronzon (placement de tirants, réfection de la peinture et de l'électricité).

### **Sécurité et Assistance sociale.**

Au cours de sa séance du 17 novembre 2011, le conseil de l'action sociale a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de construction d'une nouvelle cuisine.

Le marché de travaux a été adjugé à l'entreprise MEURICE de Grand'Halleux au montant de 466.430,51 € TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné au 15 octobre 2012.

Les travaux sont terminés depuis le mois de mai 2014.

L'inauguration officielle de la nouvelle cuisine a eu lieu le 23 mai 2014.

Pour financer ces travaux, le C.P.A.S a souscrit un emprunt de 385.000 € auprès de la Banque Belfius, ce prêt est remboursable en 15 ans. Les charges liées à cet emprunt seront compensées par la commune via la dotation communale.

Le solde du coût des travaux a été pris en charge via une subvention extraordinaire d'un montant de 108.000€ octroyée par la commune.

Au cours de l'année 2014, de manière à améliorer le maintien à température des repas servis à domicile, le CPAS a procédé à l'acquisition de nouvelles boîtes pour un montant de 30.000€.



## **Eaux usées.**

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 50% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un dossier du Fonds régional d'investissement communal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrable ont débuté dans le courant de l'année 2014.

La fin des travaux est programmée pour l'année 2015.

Concernant les travaux d'égouttage à la rue de la Golette à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le Conseil communal a approuvé le décompte final relatif aux travaux d'égouttage de la rue La Golette à Rendeux-Haut au montant de 451.308,85€, dont 189.550,00€ de part communale à rembourser sur 20 ans.

Concernant les travaux d'égouttage à la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

L'adjudication des travaux est prévue pour le premier trimestre 2015.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2015.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2015, une somme de 20.775 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont, du Château et de la Golette doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget.

## **Cimetières et protection de l'environnement.**

Au cours de sa séance du 26 juin 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation du mur du cimetière de Marcourt.

L'ouverture des offres a eu lieu le 13 août 2014.

L'offre la moins disante émane de la S.A Ronveaux de Ciney au montant de 243.375,52€ TVAC.

Une demande de subvention de 60% a été introduite auprès du Ministre wallon en charge du Patrimoine.

Les crédits nécessaires à l'adjudication des travaux sont prévus au budget 2015.

Le début des travaux, moyennant l'octroi du subside escompté en provenance du SPW, est reporté au printemps 2015.

Dans le cadre du budget 2015, il est prévu également de procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion de cimetières afin de disposer de données actualisées en cas de demande de concession en provenance des particuliers. Un montant de 15.000€ est réservé à cette fin.

## **Logement et urbanisme**

Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013

Le Conseil communal a approuvé en date du 30/11/2011 le programme communal du logement 2012-2013. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

- L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérés à Rendeux-Haut.

Ces différentes opérations ont été approuvées par le Gouvernement wallon.

#### Aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial relatif aux travaux d'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux au montant estimatif de 149.496,78€ TVAC.

Un subside de 150.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.

L'adjudication des travaux est prévue pour le premier trimestre 2015.

Le début des travaux est programmé pour le printemps 2015.

#### Aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérés à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme à Schérés à Rendeux-Haut.

Le marché d'auteur de projet a été attribué à Francis Simon de La Roche au montant de 30.000€ TVAC.

Le cahier spécial des charges des travaux est en voie de finalisation.

L'adjudication des travaux est prévue pour l'année 2015. Un crédit de 350.000€ est prévu au budget extraordinaire 2015 dont un subside de 155.000€ en provenance du SPW dans le cadre du plan d'ancrage du logement.

#### Le plan communal du logement pour les années 2014 à 2016

Le Conseil communal a approuvé en date du 23/10/2013, le programme communal du logement 2014-2016. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres).
- L'aménagement de deux logements pour personnes âgées dans le cadre de la création d'un ensemble intergénérationnel derrière l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Ces différents projets ont été approuvés par le Gouvernement wallon.

Dans le cadre du budget initial 2015, il est prévu de prévoir une somme de 15.000€ afin de procéder à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement d'un logement d'insertion dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe.

### **CONCLUSION**

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2015 présente, à l'exercice propre, un boni confortable de 122.842,38 €, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme les produits de la vente de bois, d'autre part, à estimer, de manière prudente certaines dépenses comme les traitements du personnel.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

La réserve est actuellement (fin 2014) au tableau de synthèse de 3.129.739,06€, moins les 500.000€ prélevés pour le service extraordinaire.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2015 s'annonce à 122.842,38€.

Cela ramène la réserve à 2.752.581,44€.

Dans un contexte économique instable où les effets de la crise se font toujours ressentir et face aux transferts de charges de plus en plus nombreux en provenance de l'Etat fédéral et de la Région wallonne, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

*Cédric ROLLAND*